

Campagne emplois 2025 - additif

Qualification des postes d'enseignants-chercheurs

Le conseil académique

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1, III ;
 Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment les articles 33 et 55 ;
 Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;
 Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;
 Vu l'avis du CSA en date du 14 octobre 2024 ;
 Vu la délibération n°2024-102 du conseil d'administration du 5 novembre 2024 relative à la campagne d'emploi 2025 ;
 Vu l'avis du CSA du 24 février 2025 ;*

L'article L712-6-1, III du Code de l'éducation prévoit que le Conseil académique en formation plénière est consulté (...) sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur, vacants ou demandés.

Le décret n°84-431 du 6 juin 1984 précise que le président fixe le nombre d'emplois de maîtres de conférences (article 33) et de professeurs des universités (article 55) à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation, après avis du conseil académique en formation plénière.

L'emploi de CPJ proposé à cet additif fait partie d'une allocation triennale du MESR au titre de la LPR. Celui-ci n'a pu être intégré et proposé au vote dans le cadre de la campagne d'emplois 2025 initiale car le gouvernement Barnier n'avait pas inscrit les CPJ 2025 dans son projet de budget 2025. Cette disposition a ainsi été réintroduite dans la Loi de Finances 2025 promulguée le 14 février 2025.

Le comité social d'administration a émis un avis sur les postes proposés au recrutement dans le cadre de la campagne d'emploi 2025, pendant sa séance du 24 février 2025.

Le conseil académique se prononce sur 1 poste de Chaire de Professeur Junior proposé au recrutement dans le cadre de la même campagne d'emploi, selon le détail présenté en annexe.

Le conseil d'administration examinera ensuite tous les postes proposés au recrutement dans le cadre de la campagne d'emploi additive 2025, lors de la séance du 11 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité des suffrages exprimés la publication de 1 poste de Chaire de Professeur Junior proposé à la campagne d'emploi additive 2025.

Documents en annexe :

- Tableau du poste de CPJ proposé à la campagne d'emploi additive 2025

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	26
Membres en exercice :	Pour :	22
Membres présents :	Contre :	4
Membres représentés :	Abstentions :	12

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 13 mars 2025

